



CALCULER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE SUR SON TERRITOIRE



QU'EST-CE QUE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE ?

Concept inventé et formalisé au début des années 1990, l'empreinte écologique vise à traduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes, en comptabilisant la pression exercée par les hommes sur les « services écologiques » fournis par la nature. Cet indicateur de « pression environnementale » participe efficacement à la prise de conscience sur la problématique écologique actuelle.

Son caractère synthétique en fait un élément puissant d'éducation au développement durable. Son calcul permet de mettre en lumière de manière globale les impacts environnementaux de nos comportements et activités auprès du grand public mais aussi d'interpeler les acteurs politiques et économiques.



A savoir !

Contrairement à l'empreinte écologique, l'empreinte carbone ne calcule que la quantité de carbone émise par une activité.

En quantifiant la surface bioproductive nécessaire pour subvenir aux besoins d'un individu ou d'une population, l'empreinte écologique fournit une « surface » métaphorique virtuelle que chaque humain utilise, ce qui traduit une réalité concrète.

COMMENT SE MESURE-T-ELLE ?

Elle se mesure en surface : hectares par individu, ou équivalent planète ou hectares consommés par une ville ou un pays pour répondre à ses besoins.

Concrètement, la biocapacité disponible par personne en 2006 était de 1,8 hag (hectares globaux) ; or, un Terrien moyen avait besoin en 2006 de 2,6 hag. Ce dépassement de 40% peut se traduire par le fait qu'il aurait fallu 1,4

planètes pour soutenir la consommation de façon durable en 2006. Un Français a quant à lui besoin de 4,6 hag pour maintenir son niveau de vie, ce qui signifie que si tout le monde consommait autant qu'un Français, il faudrait disposer de 2,5 planètes.

L'empreinte écologique peut aussi être utilisée pour calculer l'impact des activités de production : on saura ainsi ce que coûte du point de vue environnemental l'exploitation agricole de telle ferme, l'exploitation de telle mine, la fabrication de tel objet, etc. On compare pour cela la demande humaine en ressources naturelles (ou empreinte écologique) à l'offre, ou capacité des écosystèmes à fournir ces ressources dans la limite de leur taux de régénération (ou biocapacité).



POURQUOI SE SOUCIER DE NOTRE EMPREINTE ECOLOGIQUE ?

Depuis 1985, l'empreinte écologique de l'humanité dépasse la biocapacité globale de la planète. La capacité régénératrice de la terre n'arrive plus à suivre la demande : l'homme transforme les ressources en déchets plus vite que la nature ne peut transformer ces déchets en ressources.

Pour une collectivité, calculer l'empreinte écologique de son territoire permet de sensibiliser les citoyens sur leur mode de vie. La simplicité de compréhension du système en fait un puissant vecteur d'éducation au développement durable. Outre cet aspect de communication, le calcul de l'empreinte écologique permet de mesurer les effets d'une politique de développement durable menée par la collectivité.

Pour en savoir plus...

- ◆ *Notre empreinte écologique*, Wackernagel et Rees, éditions Ecosociété
- ◆ *L'empreinte écologique*, sous la direction de Laurent Jolia-Ferrier et Tania Villy
- ◆ www.wwf.fr/s-informer/calculer-votre-empreinte-ecologique : rubrique dédiée à l'empreinte écologique sur le site du World Wide Fund for Nature (WWF)
- ◆ www.empreinte.sita.fr : mise en œuvre d'un calculateur finalisé pour mesurer l'empreinte écologique de la collecte des déchets par SITA
- ◆ <http://ee.angenius.net> : plateforme outil d'Angenius, un site internet ouvert et collaboratif spécialement dédié à l'empreinte écologique
- ◆ www.paysdeguingamp.com : le site Internet du Pays de Guingamp

Pays de Guingamp, Côtes-d'Armor

Le pays de Guingamp s'approprie l'empreinte écologique



La mission du Conseil de Développement du Pays de Guingamp est d'impulser des dynamiques, de stimuler la réflexion et l'action. C'est pourquoi il s'est emparé de l'empreinte écologique pour replacer les impacts environnementaux au centre de nos choix et de nos actions. L'objectif principal de la démarche est d'apporter des éléments de réponse à la question : comment contribuer individuellement et collectivement à la réduction de l'empreinte écologique des habitants sur le Pays de Guingamp sans renoncer à notre confort.

LE PROJET DU PAYS DE GUINGAMP

Le Conseil de Développement s'est doté en 2006 d'un indicateur environnemental pour évaluer la durabilité des projets qui lui sont soumis pour avis par les décideurs locaux. L'empreinte écologique a été retenue et trois axes de travail ont été dégagés :

- Un axe « formation », toujours en cours, qui vise à éduquer et à sensibiliser tous les publics aux impacts de nos modes de vie par l'utilisation et le développement d'outils pédagogiques adaptés ;
- Un axe « recherche-action », conduit en partenariat avec des établissements de l'enseignement supérieur et des laboratoires de recherche, avait pour objectif d'accumuler des références techniques sur les calculs d'empreinte et de développer des méthodologies de travail transférables à d'autres entités ;
- Un axe « expertise » dont l'objectif était de s'appuyer sur l'empreinte écologique pour évaluer la durabilité des projets et conditionner l'octroi de financements à l'échelle du territoire (éco-conditionnalité).



Aujourd'hui, même si l'on se heurte, à notre échelle, à certaines difficultés méthodologiques pour calculer l'empreinte écologique de projets d'aménagement du territoire, cet instrument de mesure est un facilitateur dans la prise de conscience des enjeux environnementaux et doit être retenu pour sa puissance d'évocation et ses qualités pédagogiques.

QUELS RESULTATS ?

Les résultats peuvent être mesurés à travers le nombre de personnes sensibilisées, dans les écoles (plus de 1500 personnes en tout depuis 2007) et lors de manifestations grand public.

QUEL COUT ?

Un chargé de projet, des dépenses de communication, des frais de fonctionnement d'une structure associative. Soutien financier des collectivités territoriales (région, Conseil Général, Pays de Guingamp).

QUELLES SUITES ?

Mise en place d'un Plan Climat Territorial, dont l'objectif est d'apporter cohérence et lisibilité dans les actions mises en œuvre et d'anticiper une réglementation de plus en plus contraignante.

Le mot de l' élu... Yves NEDELLEC, Président du Conseil de développement du Pays de Guingamp

« Très tôt, le Conseil de Développement du Pays de Guingamp s'est inscrit dans une triple démarche : informer, diagnostiquer, proposer. C'est autour du film d'Al GORE, « Une vérité qui dérange » qu'a vraiment débuté la première phase du calcul de l'empreinte écologique : informer les publics mais aussi les élus qui souvent n'ont que peu d'informations sur le sujet. Depuis 2008, la seconde phase a été engagée avec le calcul de l'empreinte pour les particuliers mais aussi et surtout pour les collectivités locales : économies d'énergie, filières courtes... Aujourd'hui nous poursuivons notre information grand public avec il y a quelques jours la diffusion et le débat autour du film « L'Age de la Stupidité » de Franny ARMSTRONG. Nous nous engageons depuis dans une phase diagnostic à l'échelle du Pays de Guingamp avec comme objectif l'élaboration du futur Plan Climat Territorial. Nous n'avons aujourd'hui aucune obligation à ce niveau mais la démarche dynamique du Pays de Guingamp et des EPCI qui le composent est intacte et toujours aussi importante. L'engagement de la Région Bretagne et du Conseil Général des Côtes d'Armor, à nos côtés depuis le démarrage de notre ouvrage, nous encourage dans notre mission. »

